

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 19 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<p>CC VENDEE SEVRE AUTIZES 09/15</p>	<p>CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie COIRIER Jannick GUITON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques</p>	<p>BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX (Suppléant) MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON</p>
<p>CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14</p>	<p>METAIS Antoine LANDAIS Bernard MARQUIS Joseph LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia</p>	<p>CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS LE GUE DE VELLUIRE L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS</p>
<p>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 12/22</p>	<p>GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin BIENVENU Alain DUPAS Laurent MAROT Roger RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe RAGUIN Pierrette</p>	<p>AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE LE LANGON LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MICHEL LE CLOUCQ</p>
<p>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 03/10</p>	<p>BOISSON Philippe CHATELLIER Christian GUENION Christian</p>	<p>LA CHAPELLE AUX LYS ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES</p>
<p>Total délégués présents : 36/64</p>		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. GUITHON Jacky
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET	à M. BOISSON Philippe
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	A M. BOULARD Stéphane
Total représentés : 06/64			

Total présents et représentés : 42/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ENTRETIEN DES DIGUES - DELIB N°6/CS19022024

Afin de maintenir l'état du réseau de digues fluviales et maritimes, le SmVSA a réalisé en interne à l'aide de son matériel (tracteur et broyeur) 85 kms d'entretien par broyage de la végétation herbacée au titre de l'année 2023, ce qui représente 250 heures de travail. Outre le fait d'empêcher un boisement généralisé, cela permet également de suivre leur état pour la sécurité des personnes et des biens.

Le matériel du SmVSA ne pouvant réaliser l'entretien de l'intégralité du réseau et au vu des profils de portion de digues où du matériel adapté doit intervenir, il y a lieu de publier un marché pour un total de 40 kms. (Le précédent marché de 2022 étant reconductible une fois un an et arrivé à échéance)

Egalement, la digue du Contreboth de Vix a été défrichée en 2023 sur un second tronçon de 1,3 kms avec des robots sur chenilles téléguidés pour un coût de 21 964, 00 € TTC et 2 kms en entretien pour 3 360 € TTC

Ainsi, en 2023, ce sont **128,3 kms** de digues entretenues par broyage et **11,2 kms** fauchées par des exploitants.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- Poursuivre le programme d'entretien en 2024 des digues classées ou présentant un intérêt pour la protection des biens et des personnes s'articulant de la façon suivante :
 - En publiant un marché, avec :
 1. Broyage simple sur un linéaire de 34 km avec possibilité d'un second passage optionnel
(Lot 1 – montant estimatif de 20 000,00 € TTC)
 2. Broyage particulier avec matériel spécifique sur 6,5 km de digue du canal des Cinq Abbés (lot 2 – montant estimatif de 15 000,00 € TTC)
 3. Traitement phytosanitaire des digues neuves colonisées par des adventices
 - En maintenant le broyage en régie et la fauche par les exploitants sur les digues facilement accessibles sur 96 kms
 - En poursuivant le défrichage de la digue du Contreboth de Vix sur les 700 ml restant (amont porte à la mer) pour un coût estimatif de 8 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement des travaux de broyage des digues ;
- Précise que ces travaux ne pourront être réalisés que sur les digues relevant de la propriété du SmVSA ou qui lui auront été transférées dans le cadre de la déclaration du système d'endigues ;
- Inscrire au budget 2024 les travaux pour un montant total de 45 000 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER